

# Côté Initiative

Partant du constat que la loi relative à la démocratie de proximité en date de 2002 n'est pas suffisante pour soutenir les initiatives et les aspirations citoyennes à participer à tous les niveaux de décision, le CIDEFE - Centre d'Information, de Documentation, d'Etude et de Formation des élus - et le Réseau National de Démocratie Participative ont décidé de porter une démarche originale et ambitieuse de démocratie participative : « *écrire ensemble une loi de développement et de promotion de la démocratie participative* ».

Cette initiative d'ampleur nationale fait suite au 4<sup>ème</sup> Forum de démocratie participative où les 60 collectivités présentes ont pu débattre de quelle place donner, dans la loi, à la démocratie participative et comment donner de nouveaux droits d'intervention aux habitants et aux citoyens pour un réel partage du pouvoir.

Afin que la rédaction de cette proposition de loi soit résolument inscrite dans une démarche participative, un atelier de démocratie participative au concret a été organisé à Firminy le 16 février 2013. L'objectif était de recueillir un maximum de préoccupations, ambitions, aspirations des citoyens, des élus, des agents municipaux, syndicalistes, ... tous convaincus que les démarches participatives sont un des leviers pour une démocratie représentative régénérée.

A l'issue de la rencontre de Firminy, un groupe de travail a été mis en place afin d'avancer ensemble vers la co-rédaction de ce projet de proposition de loi. Le 5 juin 2013, le CIDEFE a organisé une séance de travail afin d'en continuer la rédaction. Jacqueline HERE a participé à cette formation qui permet aux élus, habitants et professionnels d'échanger sur leurs pratiques, de promouvoir des savoir-faire. Pour elle, « la démocratie participative au concret peut être non seulement un bon moyen pour réconcilier les citoyens et la politique mais surtout un principe actif, un impératif de politique publique permettant la co-construction, la co-décision et de réels pouvoirs d'intervention des citoyens ».



Cette proposition de loi sera adoptée par le Réseau National de Démocratie Participative lors du 5<sup>ème</sup> Forum de la Démocratie Participative qui se tiendra à Aulnay-sous-Bois les 6 et 7 septembre 2013. Jacqueline HERE y participera et propose d'être accompagnée par toute personne intéressée par cette démarche\*. La fin de ce processus consistera à remettre ce travail aux groupes parlementaires afin que ce projet soit présenté à l'Assemblée nationale et au Sénat.

\* pour tout renseignement complémentaire :  
Groupe des élus communistes  
22 bis rue Bruat 29200 Brest - Tél : 02 98 43 05 41  
mail : [elus-communistes@org-brest.fr](mailto:elus-communistes@org-brest.fr)

Fête de l'Humanité : 13.14.15 Septembre 2013

Parc départemental Georges Valbon - La Courneuve

La Fête portera l'exigence  
d'un changement de cap à gauche !

21 €  
les 3 jours  
(moins de  
15 ans  
gratuit)



Vignette en vente à la Section PCF du Pays de Brest  
5 rue Henri Moreau 29200 Brest - Tél : 02 98 43 47 78

## Brèves :

Dans le cadre de la célébration des 50 ans de Bellevue, la journée « le dimanche au bord de l'eau », organisée sur les rives de Penfeld, le 23 juin, fera date tant elle a été un pur moment de bonheur, partagé par toutes et tous, petits comme grands, dans une joyeuse ambiance ! Une réussite due à la forte implication des associations et des habitants de Bellevue, aux côtés des partenaires, le Fourneau et la Ville de Brest.



Et aussi, une belle occasion pour beaucoup d'habitants de découvrir ce bel espace au cœur même du quartier.

## Abonnement

ECHANGES & INITIATIVES :  
Abonnez-vous !

Journal bimestriel  
Prix au numéro : 0,60 € - Abonnement : 3,00 €

Nom, Prénom : .....

Adresse : .....

Bulletin à retourner à : Elus communistes du Pays de Brest  
22 Bis rue Bruat - 29200 BREST

Rédaction, Administration, Publicité :  
Groupe des Elus Communistes  
du Pays de Brest  
22 bis rue Bruat - 29200 BREST  
Tél : 02.98.43.05.41 - Fax : 02.98.44.38.84  
E-Mail : [elus-communistes@org-brest.fr](mailto:elus-communistes@org-brest.fr)  
Directeur de la Publication :  
Maxime PAUL  
IMPRIMERIE - SERIGRAPHIE CERID  
31 rue Frédéric Chopin - BP 52532 - 29225 BREST CEDEX 2  
Périodicité : journal bimestriel  
Prix au numéro : 0,60 €  
Abonnement : 3,00 €

MAI / JUIN 2013

Numéro 79



Jeudi 13 juin 2013 : inauguration à Brest du rond-point d'accès au CHU de la Cavale-Blanche du nom d'Ambroise CROIZAT (suite pages 2-3).

# Echanges & Initiatives

Journal d'information édité par les élus communistes du Pays de Brest

N° C.P.P.A.P : 1215 P 11338 - N° I.S.S.N : 1297-790X

Dispensé de timbrage

BREST CTC

Echanges & Initiatives

22 bis rue Bruat  
29200 - BREST



DEPOSÉE LE 28/06/2013

## Sommaire

Page 1 :

- Photos : inauguration du rond-point Ambroise CROIZAT à Brest
- Edito : Isabelle MAZELIN

Pages 2 - 3 :

- Côté Bmo : les emplois d'avenir
- Dossier : hommage à Ambroise CROIZAT
- Côté Ville : les rythmes scolaires

Page 4 :

- Côté Initiative
- Fête de l'Humanité à La Courneuve
- Brèves : les 50 ans de Bellevue

## Edito



Adjointe au Maire du Relecq-Kerhuon  
chargée de la culture

Conseillère  
communautaire

Retraites : ce n'est pas  
« juste » !

Pour le Président de la République, allonger la durée de cotisations est la mesure la plus « juste ». Rien de plus faux ! Il n'y a aucune justice, aucune égalité, dans la poursuite du démantèlement du droit à la retraite à 60 ans, conquête historique de la gauche.

Le rapport Moreau ne peut être une base sérieuse de négociation pour assurer l'avenir de la retraite par répartition, tant il ne prend pas en compte une dimension pourtant indispensable : l'emploi.

C'est là que le bât blesse, dans la faiblesse des propositions Hollande en matière d'emplois privés et publics, dans ce défaitisme face au chômage, et dans le refus idéologique d'augmenter les salaires et de mettre à contribution les revenus financiers.

Le Président fait le choix d'une réforme à la hussarde, en plein trêve estivale. Nous ne laisserons pas faire ! L'avis des principaux intéressés que sont les salariés et les retraités doit primer. D'ores et déjà, le Parti communiste français, ses élu-es, appellent à la plus large mobilisation.

# Côté Bmo : les emplois d'avenir

Jacqueline HERE est intervenue, le 21 juin, lors du Conseil communautaire de Brest métropole océane, sur la mise en œuvre des emplois d'avenir.



« La mise en œuvre du dispositif des emplois d'avenir par notre collectivité est à saluer puisqu'elle va permettre à 15 jeunes, sans emploi, peu ou pas qualifiés, d'améliorer leur insertion professionnelle. La création de tels emplois par l'actuel gouvernement a le mérite d'exister tant il était urgent de se pencher sur l'accès des jeunes à l'emploi, leur situation étant devenue insupportable avec un taux de chômage atteignant 30 % dans certaines villes populaires.

Cela fait trop d'années qu'au mot « jeunes » on accole trop souvent « échec scolaire », « précarité », « intérim ». Il était donc temps de prendre la question de l'emploi des jeunes à bras-le-corps car pour eux, le quotidien est trop souvent synonyme de précarité, une précarité qui les affecte dans tous les aspects de leur vie professionnelle et individuelle. Les coups portés par la droite ces dernières années à l'éducation nationale, les contrats au rabais, la non-reconnaissance des diplômes, font que, pour une multitude de jeunes, avoir les moyens de poursuivre leurs études ou de trouver un CDI s'assimile à une mission impossible. Etre jeune n'est pas une maladie que l'on soigne à dose homéopathique. Un jeune est un citoyen qui doit bénéficier de tous les droits que notre République permet d'exercer.

Lors du débat parlementaire du projet de loi, de nettes avancées par rapport au texte initial ont été réalisées à la demande de nos collègues parlementaires communistes, notamment sur l'obligation de formation, le tutorat, l'accompagnement, ou encore la valorisation des compétences. Cependant, tout comme eux, nous sommes inquiets pour la pérennisation de ces emplois. Si la loi prévoit certes d'inclure dans le contrat la possibilité de pérennisation - il s'agit, là aussi, d'une demande de nos parlementaires - celle-ci ne fait l'objet d'aucune obligation.

Il nous faut donc, aujourd'hui, poser la question centrale : quel avenir pour ces emplois qui s'adressent essentiellement aux collectivités et aux associations ?

Nous connaissons l'état des finances des collectivités territoriales aujourd'hui. Nous voyons les pressions qui s'exercent à leur encontre : ici, c'est la présidente du Medef qui veut supprimer leur compétence générale ; là, c'est l'euro-austérité qui veut réduire leurs dépenses et leurs effectifs. Les collectivités sont prêtes à développer de nouveaux services et de nouveaux emplois, mais avec quels moyens et sous quels statuts ? Cela fait plusieurs années que leur dotation globale de fonctionnement est gelée et l'avenir n'est guère plus engageant ! De même, cette pérennisation demeure très incertaine dans le secteur non-marchand concerné, pour lequel le contexte est particulièrement alarmant : les associations ont déjà vu 22 000 postes salariés disparaître en 2011 et revendiquent légitimement les moyens de créer de l'emploi durable et de qualité.

Les jeunes - nous parlons ici de jeunes qui cumulent toutes les difficultés - ont besoin de confiance, de temps et non pas de dispositifs précaires. L'emploi d'avenir prendra tout son sens s'il enclenche une logique permettant aux jeunes de sécuriser leur parcours professionnel et de commencer à se construire un vrai projet de vie, avec des ressources leur permettant l'autonomie. Ce dispositif est un premier pas sur ce chemin, mais il faut l'améliorer par des moyens pour maintenir ces jeunes dans un emploi durable afin qu'il ne débouche pas sur une impasse. Il est de notre responsabilité de ne pas les décevoir. »

# Dossier : Hommage à Ambroise CROIZAT

Suite à une demande conjointe de l'ARAC et l'ANACR, soutenue par le Comité brestois du Souvenir des Fusillés de Châteaubriant, la CGT, les Amis de l'Humanité du Pays de Brest et le PCF, le Conseil municipal de Brest a voté le 23 octobre 2012 à l'unanimité, la nouvelle dénomination du rond-point situé devant l'hôpital de la Cavale Blanche : Rond-point Ambroise CROIZAT, ministre - fondateur de la Sécurité Sociale. Claude BELLEC est intervenue lors de l'inauguration, le jeudi 13 juin 2013, au nom du Parti communiste français.



Le PCF et ses élu-es ne peuvent que se féliciter que notre municipalité rende hommage à ce grand homme politique engagé très tôt syndicalement, à seulement 14 ans à la CGT. Puis à 16 ans, il adhéra à la SFIO pour rejoindre tout naturellement le PCF lors de sa création en 1920, lors du Congrès de Tours. Il en devint permanent en 1925 puis membre du Comité Central de 1929 jusqu'à sa mort en 1951.

En 1936, Ambroise CROIZAT est élu député dans le 14<sup>ème</sup> arrondissement de la Seine à Paris et porte ainsi les espoirs du Front Populaire où il impose notamment la loi sur les Conventions collectives avec les congés payés et la semaine de 40 heures.

Viennent ensuite les années noires avec, en 1939, son arrestation avec 35 autres députés communistes. Il sera déchu de son mandat de député en février 1940 à l'occasion de la persécution générale que subirent les communistes dans notre pays. Il ne devra sa libération du bagnon d'Alger qu'en février 1943 à la suite du débarquement allié en Afrique du Nord. La liberté retrouvée, il se consacre immédiatement au programme du Conseil National de la Résistance et des droits sociaux à mettre en place dès la Libération de la France. En 1945, il fait partie des gouvernements du général de Gaulle avec ses camarades communistes Maurice THOREZ, Charles TILLON, François BILLOUX et Marcel PAUL, jusqu'en 1947.

Ambroise CROIZAT est ainsi nommé en novembre 1945 Ministre du travail et met en place le nouveau système de la Sécurité Sociale qui sera voté en 1946. Cela ne s'est évidemment pas fait sans obstacles car, pendant 10 longs mois, il a dû batailler ferme pour imposer que le financement de la Sécurité Sociale soit celui de la cotisation des salariés et de l'entreprise à partir de l'assiette salariale. Déjà à l'époque, certains exigeaient que ce soit l'impôt qui finance, comme en Grande Bretagne. On sait aujourd'hui ce qu'il est advenu du système de protection sociale britannique : il est quasiment aux mains des assurances privées.

Il n'a ensuite cessé de défendre la Sécurité Sociale pendant les années qui suivirent car, celui qui était devenu du nom des salariés le « Ministre des Travailleurs », était aussi la cible du Patronat et de ses représentants politiques qui n'ont eu de cesse de s'attaquer, déjà, aux fondements mêmes de la Sécurité Sociale, et de vider de l'intérieur toute la substance de ce formidable outil de la solidarité nationale.

Ambroise CROIZAT a toujours été proche des gens, de la base. Il aimait d'ailleurs répéter cette phrase : « **Il n'y a pas de politique efficace sans l'assentiment, l'accompagnement des gens. La Sécurité sociale n'est pas qu'une affaire de lois et de droits, elle implique une action concrète dans la cité, dans l'entreprise, de toute la population. En un mot : pas unis, pas d'acquis !** »

Car il savait déjà que cette grande avancée sociale issue du programme du Conseil National de la Résistance serait constamment remise en cause par un patronat qui, à peine remis de la guerre et de son rôle dans la collaboration avec l'ennemi, défendait déjà bec et ongles ses intérêts face aux travailleurs. Et Ambroise CROIZAT avait raison car, depuis 1958, suivie des

ordonnances de 1967 et jusqu'à ce jour, toutes les décisions politiques ont attaqué le principe d'unicité, et la gestion démocratique, pour mieux remettre en cause le niveau de couverture sociale, accroissant année après année la charge financière pesant sur la population. L'objectif constant a été de dégager les entreprises, donc le patronat, du financement socialisé et solidaire de la protection sociale et de la Sécurité en particulier.

C'est tout le sens de la mise en place de la CSG, de la fiscalisation par diverses taxes, ou de projets de TVA sociale, que de remettre en cause la solidarité universelle, fondement du droit aux soins pour toutes et tous.

Aujourd'hui, plus que jamais, dans un contexte international et européen qui nous offre au quotidien la nature et la mesure des attaques contre le système de protection sociale à travers les dictats du FMI, de la Banque Centrale, du CAC 40, qui exigent toujours plus pour la baisse des « charges » des entreprises, nous nous devons de réagir car, ce qui a été possible au lendemain de la deuxième guerre mondiale, rappelons le, dans un pays ravagé, aux richesses et infrastructures détruites et avec une population souffrante, est encore possible aujourd'hui et même plus que jamais nécessaire ! La crise ne touche pas tout le monde et une minorité sait très bien en tirer profit !



Car l'argent existe et doit servir. Il faut le réorienter pour la refondation d'un système de protection sociale universelle et solidaire pour satisfaire les besoins nécessaires des populations. Faire cela maintenant, ce serait prolonger le combat d'Ambroise CROIZAT et honorerait sa mémoire en défendant par là même, la retraite pleine et entière à 60 ans avec des pensions indexées sur le coût de la vie, une prise en charge à 100% de la perte d'autonomie, l'accès à l'Hôpital public partout et pour tous, l'accès à un service public de santé de proximité d'un haut niveau avec des soins remboursés à 100%, une politique familiale active, assise sur la cotisation et garante de l'égalité salariale tout au long de la vie, et enfin une gestion démocratique de la Sécurité Sociale.

Ce combat est ambitieux certes, mais celui d'Ambroise CROIZAT le fut tout autant. On ne peut à l'occasion passer sous silence les mots forts qu'il prononça en octobre 1950, alors redevenu député à l'Assemblée Nationale : « **Jamais, nous ne tolérerons que soit renié un seul des avantages de la Sécurité Sociale. Nous défendrons à en mourir et avec la dernière énergie, cette loi humaine et de progrès.** »

# Côté Ville : les rythmes scolaires

Gaëlle ABILY est intervenue, le 25 juin, lors du Conseil municipal de la Ville de Brest, sur la nouvelle organisation des temps scolaires et périscolaires dans les écoles maternelles et primaires publiques brestoises.



« L'école de la République, qui a su offrir à des générations de filles et de garçons la possibilité d'acquies des connaissances, quel que soit leur milieu social, et d'être acteur-actrice dans la société, a beaucoup souffert au cours de cette dernière décennie. Ni fatalité, ni hasard, mais bien la cause d'une politique, celle de la droite au pouvoir, qui s'est traduite par la suppression de 80 000 postes et la stigmatisation du travail des enseignants.

Vu l'ampleur des dégâts, il était effectivement urgent d'opérer une rupture forte avec cette politique qui a sacrifié l'éducation de nos enfants au libéralisme, en imposant des critères comptables à ce qui relève d'abord de l'humain. Avec le projet de loi de refondation de l'école de la République une nouvelle ambition, pour cette école à laquelle nous tenons, est impulsée.

Car l'urgence était bien de rompre avec les réductions de moyens pour libérer tous les potentiels des enfants et la décision de créer, sur cinq ans, 60 000 postes d'enseignants va dans le bon sens. Certes, cet effort devra être poursuivi pour obtenir, comme la loi le prévoit, plus de maîtres que de classes, afin de remplacer tous les absents ou d'ouvrir de nouvelles classes. Nous avons besoin d'un plan de rattrapage soutenu dans le temps et qui, nous l'espérons, ne sera pas mis en cause par les nouvelles saignées programmées par les politiques d'austérité européennes.

Avec ce projet de loi de refondation de l'école, une priorité à l'école primaire est donnée ainsi qu'une attention particulière à l'école maternelle, qui était devenue une variable privilégiée de l'ajustement budgétaire du ministère de l'éducation nationale sous le gouvernement précédent. Pourtant chacun sait combien l'école maternelle peut jouer un rôle décisif dans la lutte contre l'échec scolaire et les inégalités, particulièrement pour les enfants issus d'un milieu social défavorisé. La réaffirmation du rôle de la maternelle et la scolarisation des moins de 3 ans, avec la programmation de nouveaux moyens, 3 000 postes sur la totalité du quinquennat pour développer l'accueil des moins de 3 ans est un progrès indéniable qu'il est juste de souligner tant leur scolarisation a un effet positif en termes d'acquisition du langage, de compréhension orale et de familiarisation avec l'écrit. Nous restons persuadés qu'il faut aller vers l'objectif affirmé d'assurer à tous les enfants une culture commune de haut niveau.

Cette refondation de l'école nous conduit à la réforme - nécessaire - des rythmes scolaires. A Brest, nous ne partons pas de rien puisque notre Ville s'est engagée très tôt pour une semaine scolaire la plus équilibrée possible dans l'intérêt de l'enfant. Du maintien, dès 1992, de la semaine de 4 jours et demi dans un département passé majoritairement à la semaine de 4 jours, jusqu'à la consultation organisée en 2008 afin de déroger à la semaine de 4 jours mise en place par le gouvernement de droite, il nous semblait logique que notre collectivité se saisisse de l'actuelle réforme pour une application dès la rentrée prochaine. Cette réforme, si elle suscite encore des interrogations et des réactions légitimes, nous semble essentielle. Ne perdons pas de vue que le premier des objectifs réside dans l'intérêt de l'enfant. Nous saluons le travail mené dans des conditions parfois « sportives » le décret étant sorti très tard, par les services et élu-es de la collectivité, et la volonté de concertation menée avec l'ensemble des acteurs éducatifs.

Pour notre part, notre volonté est bien de maintenir l'égalité républicaine quant au contenu de l'enseignement délivré et la qualité éducative du périscolaire, assurés par la dotation de moyens nécessaires et une gratuité pour les familles. L'opportunité des temps libérés va permettre la diversification des pratiques afin d'élargir les offres sportives, culturelles et artistiques. Notre ville dispose là d'un atout incomparable constitué par notre important réseau de structures d'éducation populaire. Ce rapprochement entre école et éducation populaire va dans le sens de l'émancipation de toutes et tous et nous devons être à la hauteur de cette ambition en reconnaissant à leur juste valeur la qualité de leur expérience, afin d'offrir des prestations de qualité suscitant la participation du plus grand nombre.

Notre collectivité, si elle n'est pas la seule, se distingue par sa politique d'éducation artistique dès le plus jeune âge. Cette ambition, notre ville la développe depuis le début des années 90 et se trouve réaffirmée, dans cet aménagement des rythmes scolaires, sur le temps scolaire. Ceci nous semble important de réaffirmer que la culture fait partie des enseignements fondamentaux, qu'elle n'est pas un supplément d'âme. C'est aussi la garantie de toucher un maximum d'enfant puisque ce dispositif à l'école a concerné en 2012, 80 % des enfants brestois scolarisés.

La réussite de ce réaménagement des rythmes scolaires est conditionné au dialogue et à la concertation avec tous les acteurs concernés et notamment les agents de notre collectivité directement impactés par cette réforme. La volonté politique de notre collectivité de travailler à un véritable dialogue avec les organisations syndicales a porté ses fruits. Nous nous félicitons de l'accord favorable, tout particulièrement de la CGT, syndicat majoritaire pour le personnel concerné, pour la mise en œuvre de ce dispositif à la rentrée. Ce dialogue a abouti à apporter les meilleures conditions dans l'intérêt des enfants et les moins pénalisantes pour l'ensemble de ses agents. Il est vrai que tout a été fait pour permettre de réduire le temps partiel des agent-es, question centrale puisqu'il s'agit très majoritairement d'emplois occupés par des femmes et de niveau de salaire. Le recrutement de 150 emplois contractuels pour les temps d'animation périscolaire, sur la base du statut de la fonction publique territoriale, pour une durée de 10 mois, nous satisfait d'autant plus qu'est affirmée la volonté de pérennisation de ces emplois à l'issue de l'expérimentation, une fois le besoin quantifié, aux fins de titularisation.

Nous porterons une vigilance concernant le traitement des situations de handicap. Le réaménagement des rythmes scolaires ne peut laisser ces enfants en dehors de cette belle ambition. Nous souhaitons que toutes les solutions soient explorées, dans le cadre de la responsabilité de l'Etat et du département, afin que soient assurés un encadrement spécifique si nécessaire, ou à tout le moins, une formation spécifique des agents pour les encadrer dès la rentrée prochaine.

Nous voici donc aujourd'hui arrivés à une étape importante. Nous allons être extrêmement vigilants au cours de l'année à venir, où des ajustements tant financiers que techniques seront nécessaires, et nous prendrons toute notre part dans le groupe de suivi et d'évaluation mis en place par la collectivité pour suivre l'application de cette réforme, sans quitter des yeux ce qui est le plus important : l'intérêt de l'enfant. »